

Image not found or type unknown



Règlement des heures de formations

Par **diddlelina**, le **10/03/2016 à 20:46**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Je travaille à temps plein dans une maison de retraite privée. Mon employeur me fait faire une formation de 3 heures sur un jour de repos (en sachant qu'on ne nous paye pas d'heures supplémentaires), ces heures doivent être récupérées.
Etant sur un jour de repos, doit-il nous rendre une journée étant donné qu'il nous casse notre jour de repos. De plus je travaille de nuit, formation incendie de 15 h à 17 h et je prends ma nuit à 19 h 45, est-ce légal ?
MERCI [smile4]